



COMPTE RENDU DE REUNION CONSEIL MUNICIPAL 19 février 2019

Ouverture de la séance à 19h30

Absents excusés : Louis DEROIN donne pouvoir à Daniel GRANJON, Philippe FICHET donne pouvoir à Françoise SCHNEUWLY, Isabel LALAOUI

Secrétaire de séance : Roger GUISSSET

Lecture des délibérations du 18 décembre 2018

1° FINANCES

- **Budget Général - DM5 / 2018** : La clôture du compte administratif 2018 a nécessité une décision modificative, avec inscription d'une somme de 12 500 € en fonctionnement en dépenses et recettes.
- **Crédit de Report 2018 - Modificatif** : Suite aux crédits de report présentés, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à compter du 1 janvier pour :
 - Le budget général de la commune, la somme de 97 450€
 - Le budget Forêt la somme de 14 700 €
 - Le budget Lotissement Saint Paul, la somme de 32 663,12€

Ces sommes seront reprises au budget 2019.

- **Mandatement des dépenses 2019 - Modificatif** : Le code général des collectivités territoriales autorise le conseil municipal à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, sans compter le remboursement de la dette, soit
 - 72 814 € au titre du budget général
 - 12 250 € au titre du budget Forêts

Dans l'attente du budget primitif, les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à mandater les dépenses d'investissement suivantes :

- **BUDGET GENERAL**
 - Verser au CCAS une subvention de 10 000 €
 - Liquider les restes à réaliser 2018, soit 97 450 €
 - Engager de nouvelles dépenses à hauteur de 72 814 €
- **FORETS**
 - Liquider les restes à réaliser 2018 soit 14 700 €
 - Engager de nouvelles dépenses à hauteur de 12 250 €

- **LOTISSEMENT**

Liquider les restes à réaliser 2018 soit 32 662,12 €

• **Approbation des comptes de Gestion 2018 : Affectation des résultats de CA**

- **LOTISSEMENT**

○ **Compte de gestion :**

Excédent d'exploitation 32 663,12 €

○ **Affectation du résultat d'exploitation 2018**

Excédent antérieur reporté 1325,01 €

Résultat d'exercice 31 338,11 €

Excédent de fonctionnement au 31/12/2018 32 663,12 €

Reprise de l'excédent de fonctionnement R002 32 663,12 €

Reprise des restes à réaliser 32 663,12 €

- **BUDGET FORETS :**

○ **Compte de gestion :**

Un excédent d'exploitation de 27 991,40 €

Un déficit d'investissement de 11 263,77 €

○ **Affectation du résultat d'exploitation 2018 :**

Excédent antérieur reporté 38 278,31 €

Résultat d'exercice déficit -10 286,91 €

Excédent de fonctionnement au 31/12/2018 27 991,40 €

Solde disponible après l'affectation obligatoire

Affectation à la couverture des restes à réaliser 14 700,00 €

Affectation au déficit d'investissement 11 263,77 €

Inscription au 1068 25 963,77 €

Affectation à l'excédent reporté R 002 2 027,63 €

Reprise du déficit d'investissement D 001 11 263,77 €

- **BUDGET GENERAL**

○ **Compte de gestion :**

Un excédent d'exploitation de 453 224,19 €

Un déficit d'investissement de 228 218,29 €

○ **Affectation du résultat d'exploitation 2018**

Déficit antérieur reporté 68 408,00 €

Résultat d'exercice excédent 384 816,19 €

Excédent de fonctionnement au 31/12/2018 453 224,19 €

Solde disponible après l'affectation obligatoire

Affectation à la couverture des restes à réaliser 94 450,00 €

Affectation au déficit d'investissement 228 218,29 €

Inscription au 1068 325 668,29 €

Affectation à l'excédent reporté R 002 127 555,90 €

Reprise du déficit d'investissement D001 228 218,29 €

Les comptes administratifs de l'année 2018 (lotissement, budget Forêts, budget général) après avoir été présentés par le Maire, ont été votés par 16 voix, les 15 membres du Conseil Municipal, et 1 procuration, sous la présidence de Patrice ZERBIN 1^{ER} adjoint, en l'absence du Maire Daniel Granjon.

- **Subvention au « club de Marche »** : Cette subvention 2018, de 400 € mise en attente, à la suite du décès du président du club, et de la pérennité de celui-ci, a été affectée après la reprise par le nouveau président, Monsieur Patrick DONDOLINI, élu à l'assemblée générale du 29 janvier et la poursuite des activités du club.
- **Remboursement de frais SACD** : Les droits à payer à la société des Auteurs, dans le cadre des représentations théâtrales des 25 et 26 janvier, l'ont été par la troupe des OIWAH. Dans ce contexte la commune leur remboursera la somme de 58,41 €.

2° TRAVAUX NEUFS

- **Demande de subvention DETR et CNDS pour rénovation des Tennis**

Dans le cadre de la rénovation des courts de tennis et le remplacement de la structure existante par une dalle en béton poreux monocouche, le plan de financement pourrait être le suivant :

- Fonds libres	25 671.92 €
- Subvention du département	17 000,00 €
- Subvention DETR	23 750,00 €
- Subvention FFT	5 000,00 € (Estimation)
- Subvention CNDS	10 000,00 € (Estimation)

• **Total 81 421.92 € TTC**

Le Conseil Municipal précise qu'il n'engagera les travaux que si un maximum des aides financières demandées ont été accordées.

3° ACHATS

- **Equipelement défibrillateur** : Les propriétaires d'établissements recevant du public, mentionnés à l'article L.123-5 du code de la construction et de l'habitation devront acquérir un défibrillateur automatisé externe au plus tard
 - Au 1 janvier 2020 pour les ERP de catégorie de 1 à 3
 - 1 janvier 2021 pour les ERP catégorie 4
 - 1 janvier 2022 pour les ERP catégorie 5.

La commune est concernée par cet achat pour la salle polyvalente.

4° JEUNESSE SCOLAIRE PERISCOLAIRE

- **Convention Francas** (avenant à la convention d'objectifs et de moyens) : La participation communale de 145 945 €, inscrite au budget 2019 proposée par les Francas est en baisse de 8 % par rapport au budget 2018. Cette somme couvre la totalité des postes budgétés.
 - Les fournitures éducatives pour l'accueil des enfants
Les matins, midis, soir et mercredis en journée complète en période scolaire.
En journée complète pendant les vacances d'hiver, de printemps, de juillet, d'août et d'automne.
 - Les frais de postes liés aux accueils périscolaires et extrascolaires
6 postes d'animateur à temps partiel
1 poste d'animateur à temps plein
1 poste de directeur à temps plein
 - Les frais de gestion liés à l'activité périscolaire et extrascolaire.

Compte tenu des 3 premiers versements de 13 500 € sur 2019, il est proposé d'ajuster les versements des 12 mois à venir à 11 700 € par mois.

- **Tickets CINEMA** : 260 enfants et jeunes ont bénéficié de 735 tickets de cinéma, financés par la commune, pour un coût de 4 000 €. Soit une moyenne de 2,83 tickets par enfant : chiffres équivalents, à ceux de 2017.
Au mois d'avril, des tickets avaient été distribués à 12 jeunes ayant participé à l'opération « Nettoyage de Printemps ».
- **Projet Educatif de Territoire** : La Commission enfance et jeunesse s'est réunie début février, elle a retravaillé le PEDT qui sera envoyé à la DDCSPP. Le document permet de formaliser notre démarche.
- **Ouverture et Fermeture de classe** : Suite à une entrevue avec Mme ANTOINE, inspectrice d'académie, il a été annoncé une ouverture ferme de classe en élémentaire, soit 6 classes et une fermeture ferme en maternelle soit 2 classes.
Pour l'Inspection, ça ne change rien pour la Commune car nous avons toujours le même nombre d'enseignants. Ce qui change, c'est que les prévisions d'effectifs de rentrée nous donnent 2 classes de 27 élèves avec des enfants de 2 ans qui ne pourront plus être plus scolarisés. Une question aussi se pose : doit-on continuer à accueillir des enfants extérieurs en dérogation pour faciliter leur garde sur Mathay, s'ils ne sont pas comptés dans les effectifs ?
L'école Élémentaire aura 6 classes à la rentrée mais pour combien de temps ? Les effectifs suggèrent une suppression dès la rentrée 2020 (19 élèves viennent de grande section de maternelle, et 29 élèves passent de CM2 en 6^{ième} ; soit 10 élèves de moins).
- **Fusion Maternelle – Élémentaire** : Un projet de fusion de la direction scolaire entre Maternelle et Élémentaire est à l'étude au niveau du rectorat. Ce projet a été repoussé en 2020 car l'inspection n'a pas trouvé de place pour la directrice actuelle Mme GOUJON pour cette rentrée.

Cette fusion pose un tas de questions : Avec une seule direction et l'incertitude de conserver la 6^{ème} classes à la rentrée 2020, la probabilité de classe double au niveau GS maternelle /CP se pose. Dans quel bâtiment ? Dans l'impossibilité de mettre toutes les classes dans l'école élémentaire, nous souhaitons conserver nos 2 écoles. De son côté le DASEN ne souhaiterait pas de CP dans les locaux de l'école maternelle...

A l'image d'autres communes, le Conseil de MATHAY prendra une délibération identique lors du prochain conseil, le 19 mars prochain. Les 2 Conseils d'école qui doivent également donner leur avis, le feront aussi. Les parents d'élèves lors du prochain conseil d'école du mois de Mars, seront associés à cette démarche

- **ADEC : Adhésion 2019 :** L'adhésion à l'ADEC est renouvelée pour l'année 2019, pour un montant de 1 101,50 €, correspondant à une cotisation de 0,50 € par habitant, pour une population de 2 203 habitants. Il est précisé que l'ADEC poursuit ses actions pour permettre un accès facilité à la culture dans les classes de Maternelle et au périscolaire.
- **Subvention voyage scolaire collège Olympe de Gouges :** Une aide de 50 € sera versée directement aux parents de 2 élèves scolarisés au collège de PONT DE ROIDE, dans le cadre de leur participation au voyage scolaire en Espagne en 2019. Cette subvention a été votée à l'unanimité moins une abstention : celle d'une conseillère mère d'un des élèves !
- **Subvention voyage scolaire collège Jouffroy D'Abbans :** Une aide de 50 € sera versée directement aux parents d'un élève scolarisé au collège de Sochaux, dans le cadre de 2 séjours organisés cette année scolaire pour les élèves de SEGPA de ce collège. La subvention a été votée à l'unanimité.

5° DEMARCHE PERSONNES AGEES

- **Séniors :** L'atelier « vitalité », des ateliers « bons jours » de la Mutualité Française sont terminés. Un nouveau groupe sur la mémoire ou la nutrition pourrait suivre. Les activités intergénérationnelles se déroulent régulièrement, avec en janvier confection de galettes et de couronnes. La prochaine session est prévue en mars.

6° FORETS

- **Programme de travaux 2019 :** Les travaux sylvicoles présentés par l'ONF en 2019 s'élèvent à 22 480 €.
 - Travaux sylvicoles 18 640 €
 - Travaux de maintenance 140 €
 - Travaux divers 3 700 €

Il a été demandé que le programme soit revu à la baisse, avec suppression de certains postes de travaux, compte tenu de la baisse des recettes :

- Dégagement mécanique de régénération naturelle 782,00 €
- Ouverture de cloisonnement d'exploitation 2 238,18 €
- Elagage au lamier sur hauteur 6m 3 692,50 €

Soit un total minoré de 6712,68 € HT ou 7 383,95 € TTC (TVA de 10%)

7° ANIMATION CULTURE

- **Théâtres :**
 - Les 26 et 27 janvier « les Oiwah » ont présenté « « quand la Chine téléphonera »
 - Les 23 et 24 février les « Zincancey » présenteront leur spectacle
 - Le 9 février le Théâtre de Marionnettes de Vieux Charmont ont accueilli 50 enfants et 50 adultes.
- **Cirque de Cannes :** Il sera sur la place de la mairie les 1 et 2 mars.
- **Concert de la Saint Patrick :** Il se fera cette année le 15 mars dans la salle polyvalente de Bourguignon. Il est organisé par les comités des fêtes de Mathay et Bourguignon, des services de cars seront mis en place à partir du parking de Colryut.
- **Les anniversaires :** En 2019, 20 personnes fêteront les 80 ans, et 6 personnes les 90 ans.
- **Comité des Fêtes :** Le marché paysan de PMA est de retour à Mathay le 19 juillet 2019

8° ATTRACTIVITE ENVIRONNEMENT

- **Les Energies :** Le tableau de bord électricité 2018 met en évidence une augmentation des consommations de 6,8 %, pour une augmentation des coûts de 3,9 %. Il s'agit des énergies consommées aussi bien dans les bâtiments que pour l'éclairage public. La consommation 2018 s'élève à 61 280,31 €.
- **L'éclairage Public :** Une étude est en cours pour remplacer les anciennes lampes éclairage public, par des appareils à Led. L'ensemble concerne le remplacement de 133 lampes dans 19 rues du village. Une demande de subvention sera faite au Syded. Le coût de l'opération s'élève à 74 758 € HT
 - 41 627 € HT pour l'achat de matériel crosses et luminaires
 - 33 131 € HT pour l'installation

9° ETAT

- **Arrêté d'approbation des cartes stratégiques du bruit – 3^{ème} échéance :** Après la réalisation des cartes de bruit en 2007, et les plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) en 2012, l'Etat exige que toutes les cartes et PPBE en vigueur soient réexaminés au moins tous les cinq ans et, le cas échéant révisés. La commune aura donc à se prononcer sur les cartes et PPBE disponibles sur le site de la préfecture.

10° DEPARTEMENT

- **Contrat P@C 2018-2021 :** Evolution des modalités de soutien financier dans le cadre du projet stratégique C@P 25 (construire, aménager, préserver). Ainsi pour le territoire de PMA, l'enveloppe financière allouée est de 8 100 000 €. 6 075 000 € seront réservés aux projets s'inscrivant dans un projet de territoire répondant aux priorités du département, et 2 025 000 € en soutien aux projets d'intérêt local.